

Décision

Générale

colonial

Décision n° 779 accordant une permission d'absence de trois semaines soldé entière à Mohamed Nour, auxiliaire des P. T. T.

n° 779

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
29 juillet 1950

Numéro JO
n° 7 du 31/07/1950

Date du numéro
31 juillet 1950

VISAS

Le Gouverneur de la Côte- française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté n° 238 dm 24 mars 1945 relatif à d'organisation et au recrutement du personnel auxiliaire autochtone de la Cote française des Somalis et, les textes qui l'ont modifié ou complété

Vu la demande de permission d'absence formulée par Mohamed Nour, téléphoniste auxiliaire des P. T. T., en date du 25 juillet 1950

Vu l'avis favorable du chef du service des P. T. T.,

TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er. — Une permission d'absence de trois semaines à solde entière est accordée à Mohamed Nour, téléphoniste auxiliaire clés P. T. T., pour compter du 10 août 1950. Art. 2. — La présente décision sera enregistrée et communiquée partout où besoin sera.

Pour le Gouverneur et par délégation :Le Secrétaire général,CHAMBOREDON.